



En effet, à cause de la pandémie du covid-19, il est fort probable que l'Etat ne soit pas en mesure de rembourser 1000 milliards de FCFA de dette projetée en 2020.

ces prévisions gouvernementales pourraient ne pas se réaliser, au regard de la crise du Coronavirus à laquelle est confronté le monde, avec des incidences notables sur les activités économiques. Pour ce qui est du Cameroun, selon les experts, avec le ralentissement des activités et les mesures barrières adoptées par le gouvernement, l'on s'achemine vers une baisse des recettes publiques.

De ce point de vue, la banque centrale des États de la Cemac (Beac) a d'ores et déjà recommandé aux différents gouvernements d'adopter des lois de Finances rectificatives, qui cadreront avec les prévisions de recettes et dépenses plus réalistes, au regard du chamboulement provoqué par le Covid-19 dans l'environnement socio-économique.

Dans cette même veine, le Comité de pilotage du Programme des réformes économiques et financières de la Cemac, qui s'est réuni le 28 mars 2020 à Brazzaville, au Congo, a « recommandé aux États de négocier collectivement, et d'obtenir pour tous les États, l'annulation de l'ensemble de leurs dettes extérieures ». Toutes ces suggestions sont autant de preuves que les États de la Cemac, dont le Cameroun, auront beaucoup de mal à honorer leurs engagements vis-à-vis de leurs pourvoyeurs de fonds au cours de l'année courante.

Une hypothèse d'autant plus plausible qu'avant cette pandémie, le ministre des Finances estimait déjà que, jusqu'en 2026, le pays rencontrera « d'énormes difficultés » à régler sa dette à bonne date. Pour rappel, souligne le ministère des Finances, au 31 décembre 2019, l'encours de la dette publique et à garantie publique du Cameroun est estimé à 8 424 milliards de FCFA et représente environ 37,3% du PIB, contre 5 039 milliards de FCFA à fin 2015, soit 30% du PIB.